



Est il obligatoire de prévenir la famille en cas de deces

Par **Alchph**, le **06/10/2022** à **14:47**

Bonjour, je viens d'apprendre le décès de mon grand-père alors que cela fait 2 mois qu'il est décédé et enterré son fils unique n'a pas été prévenu non plus ni même la famille

Comment est-ce possible de ne pas avoir été informé de son décès?

Par **Visiteur**, le **06/10/2022** à **14:51**

Bonjour,

Il n'y a pas d'obligation de prévenir la famille, même si c'est un usage habituel.

Par **Pierrepaulejean**, le **06/10/2022** à **21:06**

bonjour

est-ce un conjoint qui s'est occupé des obsèques ?

Par **Marck.ESP**, le **06/10/2022** à **21:20**

Bonsoir

Personne n'a l'obligation d'informer personnellement les enfants d'un défunt.

De qui pensez-vous que l'information aurait dû venir ?

Par **Pata1234.**, le **03/12/2023** à **00:04**

Bonjour je voudrais savoir comment faire pour que ma famille mes enfants ne sois pas au courant de mon décès

Par **Marck.ESP**, le **03/12/2023** à **09:28**

Bonjour

Ce que vous demandez ne peut recevoir une réponse exhaustive.

Vos connaissances, les voisins etc.. peuvent prévenir votre famille... De plus, l'administration peut initier une recherche approfondie pour tenter d'identifier des membres de votre famille, sur la base des registres d'état civil, des bases de données généalogiques, des annuaires téléphoniques, des réseaux sociaux, etc.

L'objectif est de trouver des proches du défunt qui pourraient être informés de son décès et prendre en charge les démarches liées à la succession, avec les osbèques en premier lieu..

Par **Pierrepauljean**, le **03/12/2023** à **09:49**

bonjour

vous pouvez confier à un ami vos dispositions en matière d'obsèques et vos instructions

vous pouvez désigner une personne de confiance en cas d'hospitalisation et avoir ce document sur vous

un de mes amis l'a fait